

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com
Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2602243
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 22 mai 2026

Fait à Bordeaux, le 18 mai 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Déclaration de projet Photovoltaïque de St ANTOINE de BREUILH - Le Noble emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de SCoT

La Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, a prescrit par délibération DE_2025_057, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI pour le projet de Saint-Antoine-de-Breuilh lieu dit « Le Noble ». Cette délibération définit aussi les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour ce projet.

La concertation préalable qui débute **le lundi 8 juin 2026** pour le projet de ST ANTOINE DE BREUILH - LE NOBLE est la suivante :

- Le dossier de présentation de la déclaration de projet sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat et à la mairie de St ANTOINE de BREUILH, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il comprend les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :

<https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/>

- Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat.

- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, en les consignant dans le registre indiqué ci-dessus, et/ou en les adressant - par écrit à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
CONCERTATION PREALABLE SUR LA DECLARATION DE PROJET

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2602243

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

PHOTOVOLTAÏQUE DE ST ANTOINE DE BREUILH « le Noble »
Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson
58 Route des Étangs
24610 Villefranche de Lonchat
- par voie électronique à secretariat@cdcmmg.fr
Fait à Villefranche de Lonchat le 18 mai 2026

Le Président Thierry Boidé

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 22 mai 2026

Fait à Bordeaux, le 18 mai 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.